



DJIBOUTI

Discours prononcé par

S. E. M. Ahmed Ali Silay

**Ministre Délégué chargé de la Coopération
Internationale de Djibouti**

**Prononcé lors de la
Cérémonie de signature de haut niveau
pour l'Accord de Paris**

New York, le 22 Avril 2016

Verifier au prononcé

Excellences, Mesdames et Messieurs les chefs d'États et de Gouvernements,
Excellence Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Générale,
Excellence Monsieur Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de commencer mon propos par en vous transmettant les chaleureuses salutations et félicitations du Président de la République de Djibouti son Excellence Ismail Omar Guelleh.

Dans son allocution prononcée en Décembre dernier à Paris lors de l'ouverture de la COP21, le Président Ismail Omar Guelleh, en avait appelé à un sursaut d'humanité, de raison et avait enjoint la communauté internationale et particulièrement les pays industrialisés à faire preuve de courage et de sens des responsabilités afin de pouvoir léguer aux générations futures une planète viable.

Ce jour de célébration de la journée mondiale de la terre coïncide avec celui de notre engagement solennel à faire face aux enjeux colossaux du changement climatique.

Je souhaite endosser la déclaration faite au nom du Groupe des Pays les Moins Avancés (PMA).

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La 21e conférence sur le climat de Paris a débouché sur le 1er accord universel sur le changement climatique.

Cet accord a le mérite d'entériner de nombreux points positifs en prévoyant notamment de limiter le réchauffement de la planète «bien

au-dessous de 2°C» et vise 1,5°C, mais également de continuer à mobiliser de manière vigoureuse le soutien financier à destination des pays en voie de développement.

Il y est également convenu de la mise en place d'un mécanisme incitant l'ensemble des Etats à réviser tous les cinq ans leurs contributions nationales (Contribution prévue déterminée au niveau national: CPND).

L'Accord de Paris est un texte juste, global, équilibré, conformément au principe de responsabilité commune mais différenciée.

Le chemin vers un futur vert et résilient ne s'effectuera qu'en combinant la coopération à l'échelle mondiale et les actions tant sur le plan régional que national.

Si nous tardons à respecter nos engagements et comme l'avais d'ores et déjà souligné le Président Ismail Omar Guelleh dans son intervention à Paris, **« dans moins d'un demi-siècle il sera impossible pour l'être humain de survivre du fait des températures extrêmes causées par les gaz à effet de serre dans la région de l'Afrique de l'est et au Moyen-Orient ».**

Les phénomènes inhérents à ce changement tels que, la désertification, l'appauvrissement des sols, les sécheresses, l'assèchement des puits, les inondations, l'augmentation du niveau de la mer sont des aléas récurrents contre lesquels nos populations se battent à la hauteur de leurs maigres moyens.

Pis encore, les gains réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et ceux qui devront être réalisés pour les Objectif de développement durables à l'horizon 2030 risquent d'être sérieusement compromis.

Aussi doit-on ancrer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique au centre de nos actions visant à combattre prioritairement la pauvreté dans tous nos pays.

Toutefois, il est important de mettre en exergue que la vigueur et la durabilité des initiatives entreprises dans le sens de l'atténuation et de l'adaptation dépendront fondamentalement du respect de l'engagement financier des partenaires ainsi que du transfert de technologie en la matière.

Excellence, Mesdames et Messieurs

De l'avis des Agences humanitaires internationales en particulier OCHA, la Corne de l'Afrique serait victime de la pire sécheresse depuis 60 ans et toucherait plus de 12 millions de personnes.

Un autre exemple encore plus révélateur, est l'augmentation en 30 ans de 1.3 degrés Celsius de la température ressentie dans la Capitale.

Aussi, mon pays s'est- engagé à bras le corps dans une politique d'atténuation ambitieuse, visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence, soit une réduction de près de 2 millions de tonnes de CO2 équivalent.

Mon Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques (PANA) qui constitue une stratégie de réponse aux besoins urgents et immédiats des populations vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques.

En outre, Djibouti ambitionne de devenir le 1er pays africain utilisant une énergie 100% verte à l'horizon 2020 essentiellement axée sur le développement des infrastructures solaire, éolienne, géothermique.

Excellences, Mesdames et messieurs,

Djibouti s'est fixé un nouveau cap pour son Développement en se dotant d'une vision à long terme dite « **Djibouti Vision 2035** » et d'un plan quinquennal 2015-2019, qui affiche clairement la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement comme des priorités nationales à travers la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Promotion de l'Emploi (2015-2019).

Malgré notre volonté sans faille, la mise en œuvre de toutes les actions d'adaptation et d'atténuation proposées pour la lutte contre le changement climatique ne peut être assurée entièrement par le budget national fortement investi dans les domaines sociaux tels que le chômage des jeunes, la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'éducation et à la santé.

L'enjeu est de taille ! Nos engagements doivent être traduits en actions concrètes et suivi de l'appui technique, financier permettant d'accélérer la mise en œuvre des programmes nationaux et l'atteinte des ODD en matière de lutte contre le changement climatique.

Je vous remercie de votre attention